

Déclaration préalable

Conseil Supérieur de l'Education du lundi 20 juin 2022



Monsieur Le Ministre, Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les membres du Conseil,

Monsieur le Ministre, les attentes de la communauté éducative dans son entièreté sont immenses. Nous parlerons ici pour celles et ceux qui, trop souvent, sont ramenés au titre peu délicat d'usagers du système éducatif, les parents et les élèves. Très pratique, un usager doit être informé, sans que la question de la compréhension, l'engagement, l'implication soient suffisamment prises en compte par tous les acteurs du système. Pourtant, les enfants sont les premiers acteurs de leur scolarité et les parents, les premiers à vouloir la réussite et l'épanouissement de leurs enfants et ce sans jugement, ni préjugés. C'est bien là, l'obligation première du ministère de l'Education nationale : protéger et éduquer les enfants, construire les citoyens de demain, en coopération pleine et entière avec leurs parents. En un mot co-éduquer. Nous l'avons constaté, et l'enquête Kantar que nous avons initiée en 2020 l'a renforcé, l'école de la République subit une perte de confiance, pour notre plus grande désolation. Elle ne construit pas l'égalité des droits à la réussite de tous les enfants. L'enjeu immédiat est de reconstruire de la confiance réciproque, par un véritable travail partenarial et de concertation entre adultes, personnels, éducateurs, parents et surtout élèves.

La crise sanitaire a renforcé l'anxiété déjà généralisée des familles, a mis à mal les apprentissages et le bien-être des élèves et a généré un épuisement des professionnels. Les inégalités sociales et scolaires se sont renforcées, sans politique générale visant à bâtir de l'équité et ce dans un contexte où la désinformation nourrit incompréhensions, colère et parfois violence. Alors certes et heureusement dans le quotidien de chaque établissement se vivent de belles choses, mais les métiers de l'éducation ne font plus rêver.

La santé des enfants est un sujet majeur et devrait dicter bon nombre d'ajustements immédiats et décisions futures pour apaiser leur vécu du présent et leur vision de l'avenir. C'est préparer l'école aux défis des vagues de chaleur comme tenir compte de la santé mentale des enfants et des jeunes. Les écouter, leur faire confiance, laisser de la place à l'initiative.

De multiples réformes d'envergure, fragilisant le système sans moyens humains et financiers associés, pèsent sur le service public d'éducation mais également d'orientation. Nous persistons à souligner le manque criant de personnels titulaires, vacataires ou remplaçants. Nous dénonçons l'expérimentation de professeurs en visio avec les élèves en classe. Elle est certainement une solution à moindre coût et conforme à l'obligation d'assiduité des élèves mais elle ne remplit nullement les finalités d'un enseignement qualitatif, progressif et personnalisé.

La FCPE a toujours défendu des rythmes scolaires en adéquation avec ceux de vie et d'apprentissages des enfants. Une réorganisation complète du calendrier scolaire par, notamment, la nécessité d'un mois de juin d'apprentissages dans le second degré. C'était une promesse des réformes, mais force est de constater que cette année a été une des années où la dentelle de cours a commencé dès le tout début du mois de mai. On est bien loin de la reconquête annoncée. Nous le redisons, la réforme des lycées est une usine à gaz et il est nécessaire d'apporter plus de simplicité mais cela n'en prend toujours pas le chemin : spécialités, maintien et abandon, option et une annonce médiatique faite que les maths réintégraient à nouveau le tronc commun, comme c'était notre demande. Oui mais, il y a toujours un mais, voilà venue une nouveauté, encore une, l'enseignement spécifique. Un programme de mathématiques, certes très intéressant mais pour les seuls volontaires et qui intègre les moyennes de moyennes de l'enseignement scientifique. Là, assurément, des parents et des élèves perdus, les maths demeurent l'outil sélectif du post bac, creusant toujours plus les inégalités sociales et scolaires. Ne négligeons pas la pression ressentie

et exercée par le contrôle continu avec les moyennes de moyennes. Des candidats confrontés au cerbère Parcoursup et qui s'inquiètent de leur orientation post bac.

Le pari pris de laisser couler l'averse du pic de naissance des années 2000-2005 est sans concession et douloureux pour cette génération. Les jeunes se retrouvent véritablement pris dans l'étau d'une gestion comptable d'un manque de financement pour leur avenir, notre avenir. La FCPE demande que le comité de suivi de la réforme se saisisse de l'enseignement des maths pour tous, du contrôle continu, de la mise en place des projets locaux d'évaluation et d'une évaluation du bien-être des jeunes face à cette réforme. Il s'agit, avant tout de construire autour de l'acquisition de compétences, de connaissances, de culture et de méthodologie, pas d'organiser du bachotage intensif et quotidien qui, de fait, inhibe trop souvent motivation, mobilisation et autoévaluation des élèves.

Côté premier degré, la FCPE comptabilise un trop grand nombre de fermetures de classes dans toutes les académies. Et les fermetures de classes, c'est toujours dans l'école publique ! C'est bien dans l'école publique que la collectivité détient une forte autorité, pas tant sur le bâti et le matériel qu'également sur l'inscription des enfants dans l'école de son lieu de résidence. Pourtant c'est bien tous les élèves qui devraient être égaux à pouvoir bénéficier de classes à effectifs réduits. C'est aussi cela la résilience post crise sanitaire qui ne se construit pas. Pourquoi les enfants et les jeunes passent ils encore derrière les intérêts politiques ou financiers ? L'école publique ne peut plus être ainsi désorganisée et l'entrée dans des écoles privées dans les cartes scolaires des REP et REP + est intolérable, quand sur un territoire, nous savons une école publique de « l'autre côté de la frontière » en attente de ce classement.

La FCPE a accompagné trois familles du Morbihan devant le Conseil d'Etat face à une collectivité qui a contesté l'ordonnance qui lui imposait d'accueillir leurs enfants de plus de 2 ans et demi. Et le Conseil d'Etat a décidé en faveur de la collectivité, alors même que ce refus du maire était non justifié de par l'accord des autorités académiques Il existait une équipe enseignante formée, un projet pédagogique adapté et surtout une habitude à accueillir les enfants de moins de trois ans. Les enfants concernés ont trois ans révolus, pas de souci mais ce sont encore plusieurs familles de cette ville qui se voient refuser l'inscription de leurs enfants à l'école publique de leur lieu d'habitation et ce contre l'intérêt de l'enfant. Quel serait leur choix possible ? Les inscrire à l'école privée de la ville ? Les laisser à la crèche qui accueille très peu d'enfants de 2 ans et demi ? Inscrire les enfants dans une autre ville, alourdissant ainsi leur journée en temps de transport ? Nous demandons au ministère de revoir les mesures qui visent à l'incitation de l'accueil des enfants de moins de trois ans et ce, sans aucune distinction de territoire ! Si ce n'est pas une obligation d'accueillir des enfants de moins de trois ans, il n'en demeure pas moins que c'est un droit absolu d'être éduqué dans l'école de la République et de pouvoir débiter sa scolarité au sein de celle-ci.